

En cas d'accident

Prenez connaissance des actions à mettre en œuvre en cas d'accident.



Consignes de sécurité

- éviter de laisser la victime seule,
- assurer les premiers soins d'urgence en tenant la victime au chaud,
- donner l'alerte en précisant : l'état de la victime, le lieu précis et l'heure de l'accident,
- se tenir à disposition des sauveteurs pour d'éventuelles précisions,
- signaler l'emplacement de la victime de façon visible dans l'attente des secours spécialisés.

Comment donner l'alerte ?

Pour alerter les secours, composer le 112

Rappelons que la couverture GSM des moyennes et hautes vallées reste très inégale et qu'en conséquence le recours au téléphone portable ne peut être systématique.

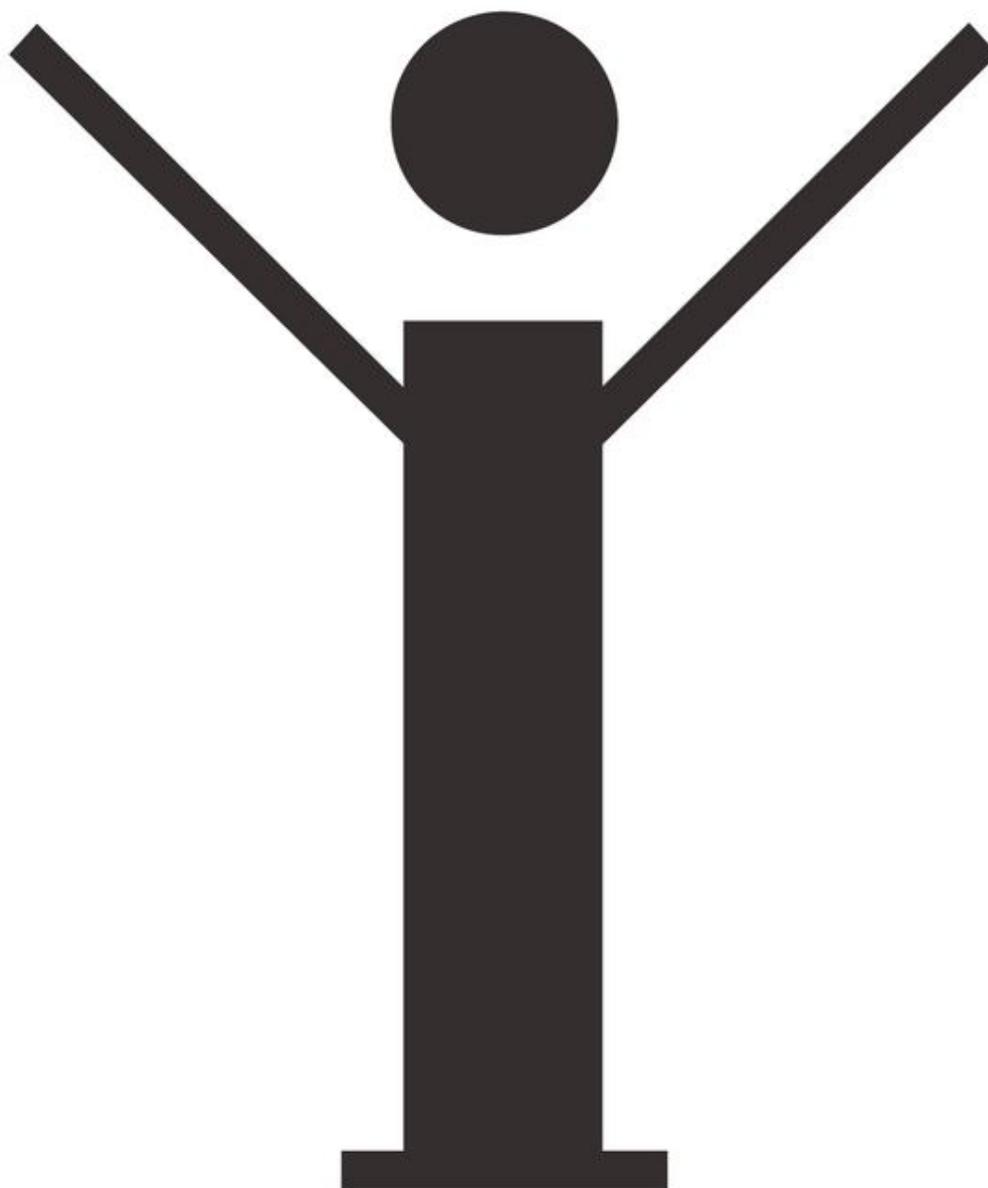
Contenu du message d'alerte, préciser :

- **Où** : lieu, itinéraire, altitude, environnement.
- **Qui** : Identité, n° de téléphone.
- **Quoi** : type d'accident, nombre de victimes, gravité.
- **Quand** : heure de l'accident.
- **Météo** : vent, visibilité, précipitations.

En cas de secours aérien

- A l'arrivée de l'hélicoptère utiliser les signes conventionnels ci-dessous,
- protéger vos yeux et la victime des projections provoquées par l'hélicoptère,
- ne jamais approcher d'un hélicoptère avant d'y être invité par l'équipage,
- surveiller la descente du sauveteur qui peut malencontreusement provoquer des chutes de pierre.

Demande de secours - YES



Pas de secours - NO

